



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 9 octobre 2023 – 20h15 – au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : Madame Doris CHRISTEN ainsi que MM. Sébastien DEBONNEVILLE, Enis DRAGOSHI, Nicolas JACQUIER, Jérôme MAGNIN, Corentin PASCHE, Jean-Marie RENAUD.

Personne absente : *aucune*

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président lit une citation de Margaret Mead : "Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. D'ailleurs, cela a toujours fonctionné ainsi".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 20233. Communications du Bureau4. Election complémentaire à la commission des finances5. Election d'une commission thématique "réseau d'eau"6. Préavis 04-2023 "Arrêté d'imposition pour l'année 2024" : rapport de la commission des finances7. Informations de la Municipalité8. Divers et propositions individuelles |
|---|

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil communal, M. Julien WOLF a renoncé à son mandat de Conseiller communal. Selon l'ordre des suppléants figurant sur le procès-verbal communal, la prochaine personne est M. Robin HOTTELIER.

Le Président invite M. Robin HOTTELIER à s'avancer face à l'Assemblée.

Après lecture du serment par le Président, M. Robin HOTTELIER est assermenté en tant que nouveau Conseiller communal sous les applaudissements de l'Assemblée.



2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 2023

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions. Le Président remercie son rédacteur.

3. Communications du bureau

Le Président remercie les organisateurs des événements intervenus récemment, notamment, la sortie à Gimel-les-Cascades, Gimel Apéro, le Tir du Conseil ainsi que le Marché de l'artisanat. La journée Clean-up Day n'a pas eu lieu faute de participants en espérant que la prochaine édition aura davantage de succès.

Dates à venir

- 14 octobre 2023 : **loto des amis du Marchairuz (à l'Hôtel du Marchairuz)**
- 19 octobre 2023 : **récit de Rupert Roschnik "réaliser un rêve à 75 ans"**
- 22 octobre 2023 : **élections fédérales**
- 28 octobre 2023 : **revue des pompiers**
- 7 novembre 2023 : **séance du Conseil communal**

4. Election complémentaire à la commission des finances

Le Président informe que Mme Christelle DEBONNEVILLE a fait part de son intention de remettre son mandat de membre de la commission des finances (CoFin) et la remercie pour le travail accompli depuis le début de la législature au sein de ladite commission.

Le Président passe la parole à l'Assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Florian MAGNIN : souhaite en préambule relayer les regrets de Mme Doris CHRISTEN, Présidente de la CoFin, de ne pouvoir être des nôtres ce soir et remercie Mme Christelle DEBONNEVILLE pour les deux années passées au sein de la CoFin. La candidature de M. Daniel EGLI, actuel membre suppléant de la CoFin est proposée à l'Assemblée.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : relève avoir beaucoup appris au cours de ces deux années et estime désormais se montrer plus utile dans de futures commissions *ad hoc*. C'est avec enthousiasme qu'elle soutient la candidature de M. EGLI.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, M. Daniel EGLI est élu tacitement par acclamation.

5. Election d'une commission thématique "réseau d'eau"

Le Président informe que cette commission thématique est constituée sur demande de la Municipalité et passe la parole à M. Laurent GUIGNARD afin de contextualiser cette proposition.

M. Laurent GUIGNARD : l'objectif de cette commission est de pouvoir s'appuyer sur ses membres dans le cadre des projets à venir sur la thématique des eaux claires ainsi que des eaux usées.



Conseil communal de Gimel

Le Président rappelle que toute commission doit être composée de 5 membres, au moins. La parole est passée à l'Assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Eric MARCHESE propose la candidature de M. Jean-Marie RENAUD, M. Jean-Luc RICHARD, M. Marc LANCOUD, Mme Amandine COULARD DESCOS et M. Denis HUMBERT.

M. Marcel GROSJEAN propose sa candidature.

Mme Carole BOURGEOIS propose la candidature de Mme Sophie CROISIER.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de places, une élection par scrutin de liste est nécessaire.

Résultats du 1^{er} tour de l'élection (par ordre de suffrages)

Bulletins délivrés : 43	Majorité absolue : 22
Bulletins rentrés : 43	
Bulletins nuls : 0	

1. M. Denis HUMBERT	37 suffrages	ELU au 1 ^{er} tour
2. M. Jean-Marie RENAUD	36 suffrages	ELU au 1 ^{er} tour
3. M. Jean-Luc RICHARD	36 suffrages	ELU au 1 ^{er} tour
4. Mme Sophie CROISIER	32 suffrages	ELUE au 1 ^{er} tour
5. <u>Mme Amandine COULARD DESCOS</u>	<u>31 suffrages</u>	<u>ELUE au 1^{er} tour</u>
6. M. Marc LANCOUD	30 suffrages	
7. M. Marcel GROSJEAN	9 suffrages	

6. Préavis 04-2023 "Arrêté d'imposition pour l'année 2024" : rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Florian MAGNIN, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le préavis a été déposé plus tôt cette année en raison de la période des vacances scolaires à venir et des impératifs de délais liés à la ratification du taux d'imposition 2024. Le budget 2024 n'est pas encore finalisé, mais il est possible d'ores et déjà de constater une sensible augmentation des dépenses, notamment en faveur des associations intercommunales ainsi que du coût de l'énergie. Une stabilité des recettes est attendue. Un déficit est prévu, mais de même importance que celui budgété les années précédentes. Le tableau des investissements pourrait subir quelques ajustements par rapport à l'année précédente, mais toujours dans les limites du plafond d'endettement voté.

M. Simon NOBLE : revient sur la baisse du taux d'imposition approuvé l'année dernière. Les dépenses à venir vont très certainement augmenter que ce soit en lien avec les besoins de la population ou du climat. Il serait intéressant d'amorcer une réflexion pour sensibiliser la population sur les dépenses jusque-là traditionnelles qui devraient être reconsidérées. Une augmentation des impôts permettrait de fournir davantage de moyens à la Municipalité, en particulier pour des besoins majeurs.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que le taux proposé ne porte que sur l'exercice 2024. Il sera réévalué pour l'exercice 2025. D'importantes évolutions nous attendent dans le futur telles que la nouvelle péréquation



intercommunale, la baisse de l'impôt cantonal ou encore les nouvelles normes comptables MCH2 qui entreront en vigueur en 2025.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 04-2023 :

1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 73% de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2024.*

et fait passer l'objet au vote.

Par **41 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION**, le préavis 04-2023 est accepté.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : remercie la commission des finances pour son rapport en dépit du court laps de temps à disposition ainsi que l'Assemblée pour son vote de confiance.

7. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Relève que le **voyage à Gimel-les-Cascades** intervenu le week-end du Jeûne fédéral a été très convivial et riche en émotions. Un tout grand merci à l'ensemble du comité d'organisation qui s'est beaucoup investi pour que cette rencontre soit réussie. Le pacte d'amitié datant de 1993 a été signé à nouveau à l'occasion d'une petite cérémonie intervenue sur place. Un échange de cadeaux a également eu lieu.

Concernant l'**atelier participatif sur l'avenir de la Place de la Vernette**, deux sessions sont proposées à la population. Pour l'heure, 51 personnes sont inscrites pour la 1^{ère} date et 36 pour la seconde. Si des personnes inscrites à la première session sont disponibles pour la seconde, elles sont invitées à contacter notre secrétaire municipale.

Le **canapé forestier** présent dans le bois de la Rosière a dû être déplacé en raison de la chaleur dans un lieu plus sécuritaire.

Les **plaques de cheminement menant à l'UAPE** ont rencontré des problèmes. Une solution provisoire a été trouvée. La zone restera sous surveillance afin de s'assurer que le chemin soit praticable.

La **bibliothèque de Gimel** célèbre ses 30 ans. Une fête est prévue le 4 novembre.

Mme Anne-Laurence BERGER :

Des travaux d'assainissement de la **salle omnisports** ont été adjudiqués et devraient débiter cette année encore afin de régler les problèmes d'étanchéité.

M. Laurent GUIGNARD :



La présentation des résultats du nouveau PPDE¹ par le bureau d'ingénieur mandaté est intervenue le 22 septembre dernier. Les implications pour la commune de Gimel portent sur la réfection de la **conduite reliant le réservoir des Clavalles à la station de pompage de Viry**, en direction de St-George. Ce constat ressortait déjà du PPDE de 2013 mais présente désormais une certaine urgence. Comme vous le savez, le chemin Magnin est actuellement en réfection. Or, il s'avère que la conduite est placée sous le chemin Magnin. Elle doit être remplacée par une conduite de 200 mm, contre 125 mm actuellement et sera placée désormais en bordure du chemin. Un renforcement de la défense incendie est également prévu par la pose de deux nouvelles hydrantes. Afin de profiter de l'opportunité des travaux actuels, la Municipalité a demandé un rapport urgent au bureau d'ingénieur. Pour ne pas immobiliser la réfection du chemin, une adjudication urgente a été faite pour le 1^{er} tronçon du remplacement de la conduite, soit les 600 premiers mètres. Un préavis municipal sera toutefois déposé lors de la prochaine séance du Conseil communal qui pourra ainsi être traité par la commission fraîchement élue.

Concernant les deux mises à l'enquête portant sur les **séparatifs EC/EU du secteur "Publoz – Manège"**, les permis de construire ont été délivrés.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Christelle DEBONNEVILLE : demande s'il est encore possible de s'inscrire pour l'un des **ateliers participatifs sur l'avenir de la Place de la Vernette**.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : oui, c'est encore possible, mais pour la seconde date seulement, la première étant déjà complète.

Mme Carole BOURGEOIS : demande si le projet de **transformation de l'Hôtel de l'Union** a pu avancer.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le projet avance. Un rendez-vous de travail avec la notaire a déjà eu lieu. Le projet architectural avance également de son côté.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : relève que le **panneau d'informations** situé sur la route d'Aubonne devait normalement être démantelé à la faveur des travaux de la route d'Aubonne. Où en est-on ?

M. Anne-Laurence BERGER : la panneau sera démonté au moment de la pose des nouveaux luminaires.

M. Olivier SCHÄR : revient sur les propos de M. Laurent GUIGNARD qui indiquait que le diamètre de la **nouvelle conduite d'eau** serait porté à 200mm. Est-ce à dire que cela implique une augmentation du captage de l'eau ?

M. Laurent GUIGNARD : le but est d'augmenter le débit du transit de l'eau sur St-George, mais pas d'augmenter le captage des sources. En parallèle, la Commune de St-George a réalisé plusieurs interventions visant à colmater les fuites sur ses conduites durant l'été permettant de porter à 600m³/jour la capacité d'apport d'eau. L'autre but lié à l'agrandissement de la conduite est de permettre d'augmenter le débit d'eau pour la défense incendie. Actuellement, dans ce secteur, la pression se monte à 2bar, soit l'équivalent de 500 litres/minute alors qu'il conviendrait de disposer d'un débit à la borne hydrante de 1m³/minute. De plus, il était initialement prévu de doubler le réservoir des Clavalles afin de disposer de deux cuves, ceci pour permettre un entretien en alternance de celles-ci. La modification de la taille de la conduite, couplée à la pose d'une valve "Clayton" à la hauteur de la station de Viry pourra assurer l'alimentation sous pression du réservoir de St-George tout en permettant de mettre hors service le réservoir des Clavalles pour son entretien périodique sans nécessiter une double cuve.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : demande qui a été chargé de la **distribution du tout-ménage** annonçant la tenue des ateliers participatifs ? En effet, plusieurs bâtiments à proximité de la Place de la Vernette ne l'ont pas

¹ Plan directeur de la distribution de l'eau



Conseil communal de Gimel

reçu. A noter que si le nombre d'inscrits devaient se montrer important, pourquoi ne pas planifier une 3^e date ? En outre, le questionnaire d'inscription demandait beaucoup d'informations personnelles, pourquoi et dans quel but ?
M. le Syndic Philippe REZZONICO : la Municipalité a aussi reçu des retours quant à l'absence de distribution dans certains quartiers du village. L'envoi du tout-ménage est toutefois confié à la Poste qui en est responsable. Cette dernière a déjà été sensibilisée au problème et doit le résoudre. S'agissant des ateliers, ceux-ci impliquent un nombre limité de personnes par session. Les coordonnées des participants sont demandées pour des raisons d'organisation. La Municipalité ne participe pas à l'animation des ateliers. Si nous devons recevoir des inscriptions portant le nombre des participants au-delà de la capacité de 50 personnes par session, il est tout-à-fait possible d'en créer une autre.

M. Lionel WEBER : informe s'être rendu à la Poste suite à la non réception du tout-ménage. Celle-ci lui a répondu qu'il convenait de prendre contact avec la Commune.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise qu'une étude visant à choisir un autre prestataire est en cours.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : le taux de participation à ces ateliers est-il jugé significatif par la Municipalité ? Est-ce que le mode d'inscription en ligne a pu freiner la participation d'un public plus âgé ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : n'a pas eu le temps de procéder à une analyse approfondie de la population inscrite. On peut toutefois relever que la moyenne d'âge des participants se situe entre 40 et 50 ans.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : s'interroge sur l'opportunité de la création d'un atelier spécialement destiné aux membres du Conseil communal ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : les deux sessions proposées sont totalement ouvertes aux membres du Conseil communal.

M. Robin HOTTELIER : s'interroge si des modifications vont intervenir au niveau de la **Place de l'Union** dans le cadre du changement d'affectation de l'Hôtel de l'Union.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que la transformation de l'Hôtel de l'Union ne porte que sur le bâtiment mais pas la Place de l'Union. Il n'y a pas de réflexion actuellement en cours concernant cette Place.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h30.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin